

délégués du personnel et changement de pérmiètre

Par **sylviane**, le **10/06/2009** à **11:20**

Bonjour,

Je suis déléguée du personnel élue jusqu'en 2111.

Or mon employeur organise de nouvelles élections (affichage ce jour des "conditions" pour un dépôt de candidatures le même jour avant 16h !!!).

J'apprends avec surprise qu'il s'agit de recomposer totalement les DP alors que je n'ai pas démissionné (officieusement, j'avais été avertie qu'il s'agissait de "compléter").

L'objectif est clair : éviter que je ne me représente en arguant d'un changement de pérmitère au niveau des sociétés du groupe...

Dans quelle mesure cela est-il légal ? D'avance merci.